

**DELIBERATION N° 19/049 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LES PLANS D'AMENAGEMENT DES FORETS TERRITORIALES  
DE SANTA MARIA SICHE ET DE VERU**

**SEANCE DU 22 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt deux février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 8 février 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à M. Pierre-Jean LUCIANI  
M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Marie-Hélène PADOVANI  
Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI  
Mme Catherine RIERA à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,  
**VU** le Code forestier, livre II, titre 1<sup>er</sup>, chapitre II,

- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Après un vote à l'unanimité,

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** les aménagements forestiers des forêts territoriales de Santa Maria Siché et de Veru.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 22 février 2019 .

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 21 ET 22 FÉVRIER 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROBATION DES PLANS D'AMENAGEMENT DES  
FORETS TERRITORIALES DE SANTA MARIA SICHE  
ET DE VERU**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Code forestier prévoit que chaque forêt publique soit gérée à l'aide d'un plan d'aménagement forestier. Ce document est rédigé par l'Office National des Forêts, en concertation continue avec le propriétaire. En outre, il doit se conformer au Schéma Régional d'Aménagement (SRA) qui définit les normes techniques pour ces plans de gestion.

L'aménagement comprend les parties suivantes :

- un diagnostic sur la forêt (sylvicole, environnemental, économique et social).
- une synthèse des enjeux permettant la définition d'objectifs.
- un programme de coupes et de travaux.
- un bilan financier prévisionnel.

Ces plans sont rédigés pour une durée de 15 à 30 ans. Leur approbation et leur application sont nécessaires afin que nos activités forestières puissent bénéficier d'une certification de gestion durable.

L'Assemblée de Corse a approuvé 31 aménagements forestiers ces dernières années.

### *Présentation des plans d'aménagement forestier*

Le présent rapport concerne les forêts territoriales de Santa Maria Sichè et de Veru, dont les principales données techniques sont les suivantes :

- surface totale aménagée : 699 ha
  - o dont surface boisée : 510 ha
  - o dont surface en sylviculture : 54 ha
- prévision annuelle de récolte : 424 m<sup>3</sup>
  - o dont feuillus : 140 m<sup>3</sup>
  - o dont résineux : 212 m<sup>3</sup>
  - o dont taillis, houpriers : 72 m<sup>3</sup>
- recettes annuelles prévues : 5 940 €
  - o dont recettes bois : 4 240 €
- dépenses annuelles prévues (investissement et fonctionnement) : 194 215 €

Les objectifs de gestion pour ces forêts sont les suivants :

## **Santa Maria Sichè :**

La forêt territoriale se situe sur la côte ouest, dans les plaines et collines du Pays d'Aiacciu. La végétation en place est composée en majorité par une futaie de chêne vert et du maquis haut à arbousier en mélange avec le chêne vert.

Cette forêt a été fortement exploitée au début du XX<sup>ème</sup> siècle dans sa partie nord pour la production de charbon de bois. Le propriétaire souhaite que les ressources ligneuses soient recensées et que des coupes de bois puissent être réalisées pendant l'aménagement, au cas où la filière bois actuellement peu dynamique se redynamise et que la demande augmente. L'essence objectif sera le chêne vert, et l'objectif de gestion sera la production de bois de chauffage, la valorisation en bois d'œuvre n'étant actuellement pas au point. Le traitement proposé et retenu par le propriétaire sera le taillis avec réserve, le plus à même de satisfaire ces objectifs.

Les actions prévues dans le cadre de l'aménagement (hors coupe) concerneront la création d'une route forestière en partie nord, la matérialisation des limites artificielles et la pose de panneaux d'entrée en forêt, la recherche de 3 bornes non trouvées dans le cadre de l'étude foncière de l'aménagement, la correction d'une erreur cadastrale, et l'entretien des sentiers balisés traversant la forêt. Des travaux optionnels de pose de clôture pourront être conduits en cas d'abrutissement des rejets par le bétail menaçant la régénération.

## **Veru :**

La plus grande partie de la forêt de Veru se situe dans la vallée de la Gravona, sur le versant sud-ouest de la chaîne de montagne qui sépare celle-ci de la vallée du Cruzzini. La forêt est boisée à 56 %. Les boisements sont constitués à 88 % de pin maritime, à 11 % de chêne vert et à 1 % de plantations de cèdre, de pin pignon et de fruitiers divers.

La forêt territoriale, telle qu'elle est aujourd'hui, est une forêt ruinée par les incendies. La quasi-totalité des peuplements de pin maritime, à l'exception de la zone située à l'ouest de la route départementale, a été détruite par le feu, parfois à plusieurs reprises. Depuis 1867, 29 feux ont été recensés sur la forêt dont 6 de plus de 100 ha. Le plan de prévention s'appliquant à la forêt prévoit des ouvrages de protection.

Il y a un enjeu de production de bois sur la forêt. Le comportement du pin maritime, qui se trouve parfaitement en station, est un atout pour la reconstitution des peuplements. Il n'y a pas, actuellement, d'enjeu d'accueil sur la forêt, cependant du fait de sa situation en périphérie de l'agglomération ajaccienne, la forêt peut devenir un site intéressant d'accueil du public.

Les objectifs affectés à la forêt sont donc :

- la protection contre le risque incendie sur 10,65 ha, correspondant au projet de Zone d'Appui à la Lutte (ZAL) prévu dans la PRMF.

- l'accueil du public sur une surface de 3,65 ha, correspondant à une aire d'accueil du public sécurisée, en bord de route. Cette aire d'accueil sera le point de départ de

trois sentiers qui feront des boucles en forêt de longueurs et de niveaux de difficultés différents.

- sur le reste de la forêt (343,94 ha), l'objectif sera la conservation générale des milieux, des espèces et des paysages. L'objectif sera de rendre le peuplement le plus résilient possible par rapport au risque incendie et aux attaques parasitaires (*Matsucoccus feytaudi* et le cortège associé). Des coupes seront réalisées afin de sélectionner les arbres les plus vigoureux et d'accompagner et hâter la dynamique naturelle menant à un peuplement enrichi en chêne vert.

Le détail de ces aménagements est fourni en annexe (carte et fiche de synthèse).

Les travaux et récoltes figurant dans ces aménagements sont des prévisionnels.

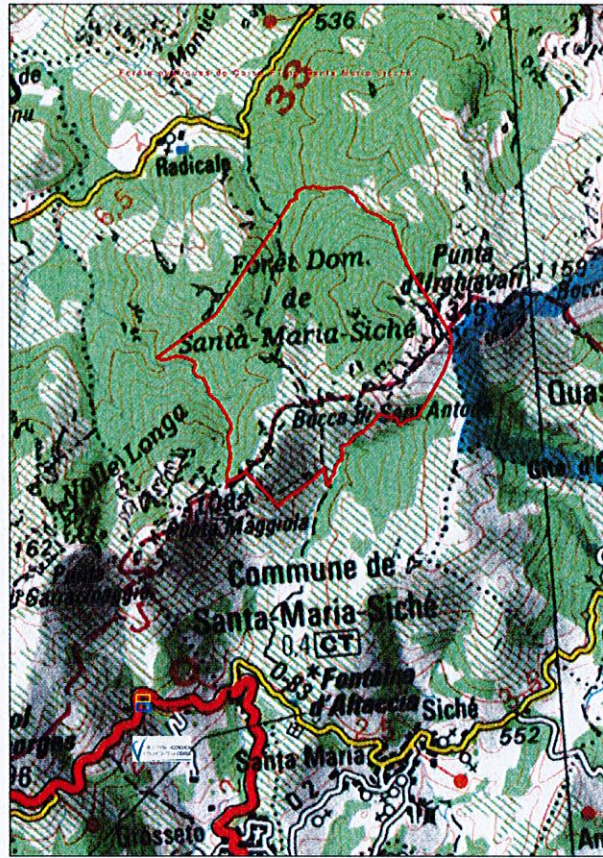
Chaque année, les services élaborent en concertation avec le gestionnaire un programme de coupes et investissements, sur la base de ces aménagements, mais aussi des nouveaux besoins ou opportunités. En outre, ces aménagements peuvent être modifiés à la demande du propriétaire.

Le prévisionnel financier est indicatif : il ne peut tenir compte de la forte volatilité du prix de vente des bois ni des aides financières possibles, difficiles à évaluer sur les 15 à 20 ans de durée d'un aménagement.

Il est donc proposé d'approuver ces plans d'aménagements forestiers, dans la mesure où leur application relèvera toujours de la décision du propriétaire, en concertation avec le gestionnaire et les autres acteurs socio-économiques.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Santa Maria Siché



Veru





## FORET TERRITORIALE DE SANTA MARIA SICHE

### Éléments signalétiques et administratifs

Communes de situation (surface cadastrale)	
Bastelica	276,79 ha
Santa Maria Sicche	77,55

Période d'application	début	2019
	échéance	2043

Surfaces de l'aménagement	
Surface retenue pour la gestion	<b>364 ha</b>
Surface boisée en début d'aménagement	311 ha

### Enjeux du territoire forestier

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				
Fonctions principales	sans objet	faible	moyen	fort
Production ligneuse	148 ha	145 ha	8 ha	62 ha
Biodiversité		363 ha	0 ha	0 ha
Paysage, accueil, eau potable		258 ha	105 ha	0 ha
Protection contre les risques naturels	0 ha	363 ha	0 ha	0 ha

Essences présentes dans la forêt	% ha	% de la surface boisée
Chêne vert	35 %	
Arbousier	44 %	

### La forêt dans son territoire

Éléments réglementaires et contractuels	Précisions utiles	Surface
Parc Naturel Régional		285 ha

Éléments d'analyse : sensibilités, pressions, risques	Précisions utiles	Surface
Incendies		363 ha

Pression pastorale		363 ha
Protection du patrimoine (réserve archéologique)		105 ha

### Résumé des décisions de gestion (division de la forêt en série)

Définition des séries	Précisions utiles	Surface	
		Totale	Fonctionnelle
Série de production de bois		54 ha	
Intérêt écologique général		310 ha	

### La fonction de production de bois

Bilan annuel des récoltes (en m <sup>3</sup> /an)	prévisible*	conditionnel*	Total	passé
Feuillus (f)	59	81	140	0
Résineux (r)				
Total tiges (1 = f + r)	59	81	140	
Taillis, houppiers (2)	25	47	72	
<b>Total bois fort (1 + 2)</b>	<b>84</b>	<b>128</b>	<b>212</b>	<b>0</b>

Répartition des volumes « prévisibles » par essence et par type de coupe :				
	Régénération	Amélioration	Irrégulière	Autres
	212			

### Bilan financier en € (moyenne annuelle)

	Conditionne		
	Prévisible	I	Total
<b>Total recettes annuelles</b>	<b>1 260</b>	<b>1 920</b>	<b>3 180</b>
<i>dont Recettes bois</i>	1 260	1 920	3 180
<b>Total dépenses annuelles sans aides</b>	<b>2 725</b>	<b>117 710</b>	<b>120 436</b>
<b>Bilan annuel sans aide</b>			<b>-117 255</b>

## FORET TERRITORIALE DE VERU

### Éléments signalétiques et administratifs

Communes de situation (surface cadastrale)	
Azzana	42,56 ha
Veru	302,51 ha

Période d'application	début	2019
	échéance	2038

Surfaces de l'aménagement	
Surface retenue pour la gestion	<b>358,24 ha</b>
Surface boisée en début d'aménagement	119,75 ha

### Enjeux du territoire forestier

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				
Fonctions principales	sans objet	faible	moyen	fort
Production ligneuse	15 ha	197 ha	146 ha	0 ha
Biodiversité		356 ha	2 ha	0 ha
Paysage, accueil, eau potable		309 ha	49 ha	0 ha
Protection contre les risques naturels	133 ha	147 ha	67 ha	11 ha

Essences présentes dans la forêt	% ha	% de la surface boisée
Pin maritime	88 %	
Chêne vert	11 %	
Divers	1 %	

### La forêt dans son territoire

Éléments réglementaires et contractuels	Précisions utiles	Surface
Parc naturel régional		358 ha
ZNIEFF de type I		1,27 ha

Éléments d'analyse : sensibilités, pressions, risques	Précisions utiles	Surface
Incendies		358 ha

Pression pastorale		280 ha
Problèmes sanitaires (cochenille du pin maritime)		358 ha

### Résumé des décisions de gestion (division de la forêt en série)

Définition des séries	Précisions utiles	Surface	
		Totale	Fonctionnelle
Accueil du public		4 ha	
DFCI		11 ha	
Conservation générales des milieux naturels et des paysages		343 ha	

### La fonction de production de bois

Bilan annuel des récoltes (en m <sup>3</sup> /an)	prévisible*	conditionnel*	Total	passé
Feuillus (f)	0	0	0	0
Résineux (r)		212		
Total tiges (1 = f + r)		212		
Taillis, houppiers (2)				
<b>Total bois fort (1 + 2)</b>		<b>212</b>		

Répartition des volumes « prévisibles » par essence et par type de coupe : 20 ans				
	Régénération	Amélioration	Irrégulier	Autres
Pin maritime				4 250

### Bilan financier en € (moyenne annuelle)

	Prévisible	Conditionnelle	Total
<b>Total recettes annuelles</b>	<b>1 700</b>	<b>1 060</b>	<b>2 760</b>
<i>dont Recettes bois</i>		1 060	
<b>Total dépenses annuelles sans aide</b>	<b>71 488</b>	<b>2292</b>	<b>73 780</b>
<b>Bilan annuel sans aide</b>			<b>- 71 020</b>

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	APPROBATION DES PLANS D'AMENAGEMENT DES FORETS TERRITORIALES DE SANTA MARIA SICHE ET DE VERU
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20190222-033208-DE
<b>Identifiant interne</b>	033208
<b>Date de réception par la préfecture</b>	8 mars 2019
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	22 février 2019
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.3

[Fermer](#)